

The Pearl Sousse rejoint Marriott

L'hôtel The Pearl Sousse opte pour l'enseigne internationale Marriott, qui fait son come-back en Tunisie après ses tentatives à Gammarth au début des années 2000 et à Sousse plus récemment.

L'hôtel, un 5 étoiles de 222 chambres, se nommera désormais Sousse Pearl Marriott Resort & Spa.

L'accord entre le groupe Joosoor de Moez Driss (4 hôtels, 3500 lits via sa filiale Venus Investissement Touristique) et Marriott international Inc (570 hôtels dans 66 pays) initie une collaboration pouvant s'étendre à d'autres unités selon une formule de « gestion pour compte aménagée ».

Communiqué

Venus Investissement Touristique et Marriott International inaugurent le Sousse Pearl Marriott Resort & Spa en Tunisie

Suite à sa reconversion réussie, le Sousse Pearl Marriott Resort and Spa, récemment transformé et joliment conçu, offre une expérience lifestyle Resort aux voyageurs en Afrique du Nord.

Sousse, Tunisia – 18 août 2020 – Venus Investissement Touristique, une filiale du groupe Joosoor, et Marriott International Inc. (NASDAQ: MAR) annoncent aujourd'hui l'ouverture de Sousse Pearl Marriott Resort and Spa, marquant les débuts de la chaîne Marriott Hotels en Tunisie. Le Resort récemment transformé offre une expérience balnéaire lifestyle et reflète la promesse de la marque Marriott Hotels d'être la source d'inspiration à ses hôtes pour vivre une meilleure expérience.

« Nous sommes ravis d'inaugurer le premier Marriott Hotel en Tunisie et d'accueillir le Sousse Pearl Marriott Resort & Spa au sein de notre portfolio en Afrique du Nord. Cet hôtel témoigne de notre stratégie de reconversion qui permet aux hôtels indépendants de rejoindre notre portfolio et de bénéficier de notre réseau de distribution et de la notoriété de notre programme de fidélité », affirme Morten Skumsrud, Vice-Président Europe, Moyen Orient et

Afrique Marriott International.

Sousse Pearl Marriott Resort & Spa est situé sur la magnifique plage de sable blanc de la zone très prisée de Boujaafar, le positionnant au rang de destination balnéaire en vogue. Se trouvant à moins de 2 kilomètres de l'église Saint-Felix, à 3 kilomètres de la fameuse Medina de Sousse, de sa grande Mosquée et de la statue équestre de Habib Bourguiba, les résidents peuvent aussi profiter des nombreuses attractions de la ville de Sousse.

Le Sousse Pearl Marriott Resort & Spa dispose de 222 chambres au design remarquable et compte une variété de restaurants dont **The Gourmet**, proposant de savoureuses spécialités tunisiennes, **L'Opus**, un restaurant contemporain qui combine des saveurs asiatiques avec une carte de boissons riche et variée en accord avec le thème, le **Soho Lounge** à l'ambiance conviviale et décontractée offrant une cuisine méditerranéenne au bord de la piscine où les résidents peuvent se régaler de l'atmosphère de Sousse, de l'après-midi au soir. Le complexe propose également le plus grand centre de bien-être de la région comprenant une salle de remise en forme, des piscines intérieure et extérieures et le **Jumana Spa** et ses 16 cabines de soins, un hammam, un sauna et un vaporium.

Le Sousse Pearl Marriott Resort & Spa est aussi la destination parfaite pour les réunions, les mariages et autres événements. L'hôtel compte une salle de conférence et 5 salles de sous-commission, entièrement équipées et insonorisées, et un accès au Wi-Fi gratuit.

Pour plus d'informations, visitez

www.marriott.com/hotels/travel/mirms-sousse-pearl-marriott-resort-and-spa/.

A propos des hôtels Marriott

Avec plus de 570 hôtels et complexes dans plus de 60 pays et territoires à travers le monde, les hôtels Marriott font évoluer les voyages dans tous les aspects du séjour des clients, les aidant à se détendre, à avoir l'esprit clair, à stimuler de nouvelles idées et à anticiper les besoins des voyageurs, les laissant inspirés pour atteindre leur plein potentiel. En se transformant audacieusement pour les voyageurs mobiles et internationaux qui allient travail et loisirs, Marriott est à la tête de l'industrie avec des innovations, notamment le hall Greatroom et les services aux clients mobiles

qui rehaussent le style, le design et la technologie. Pour plus d'information visitez www.MarriottHotels.com. Restez connecté avec Marriott Hotels sur Facebook, @marriott sur Twitter et @marriotthotels sur Instagram. Marriott Hotels est fière de faire partie de Marriott Bonvoy, le nouveau nom de Marriott International's le programme de voyage remplaçant Marriott Rewards®, The Ritz-Carlton Rewards® et Starwood Preferred Guest® (SPG). Le programme offre aux membres un portfolio extraordinaire de chaînes mondialement connues, d'expérience au Marriott Bonvoy et des avantages inégalés comprenant des points pour des séjours et des nuits d'hôtel gratuits pour la reconnaissance du statut Elite. Pour vous inscrire gratuitement ou pour plus d'informations sur le programme, visitez MarriottBonvoy.marriott.com.

A propos du groupe JOOSSOOR

JOOSSOOR est un groupe multisectoriel opérant dans le domaine industriel et des services. Le groupe est connu pour détenir des sociétés reconnues au Moyen Orient en Afrique du Nord (Stunas et Maklada). Les produits du Groupe sont vendus dans 35 pays. JOOSSOOR investit aussi dans des hôtels récemment acquis et transformés. JOOSSOOR promeut l'excellence, l'une de ses valeurs principales. Le Groupe est propriétaire de quatre hôtels en Tunisie avec une capacité totale de 3 500 lits. Pour plus d'information, visitez www.joosoor.com et www.stunas.com ou www.maklada.com.

Media contact :

contact@lezardbalthazar.com

+216 29171745

Faut-il un ministère pour le tourisme ?

Le secteur du tourisme n'a pas forcément besoin d'un ministère dédié. En témoignent deux professions de foi datant de 2013 de Mohamed Ali Toumi et Mohamed Belajouza.

Faut-il un ministère pour le tourisme ? Pour répondre à cette question, les pays et les avis sont partagés.

La France, première destination mondiale, a choisi un rattachement du secteur au ministère des Affaires étrangères. En Grèce (30 millions de touristes par an), le Tourisme a été intégré en 2014 à un ministère de l'Économie, de l'Infrastructure, de la Navigation et du Tourisme. On peut multiplier les exemples prouvant qu'un ministère du Tourisme à plein temps n'est pas la panacée.

En Tunisie, la création du ministère du Tourisme en 1969 semble avoir été faite sur mesure pour feu Mondher Ben Ammar, frère de Wassila Bourguiba. "Mal né", le ministère n'a jamais fait l'unanimité parmi les professionnels. En témoignent deux déclarations datant de 2013* (au moment où Elyes Fakhfakh occupait le poste de Ministre du Tourisme) du président de la FTAV d'alors, Mohamed Ali Toumi, et du Président de la FTH, Mohamed Belajouza.

M.A. Toumi :

« Ma conviction est que, durant les deux ans écoulés, on n'avait pas besoin d'un ministère. Ce qui a été réalisé l'a été par des privés qui ont bougé pour sauvegarder leurs intérêts. L'argent public dépensé en ministères et autres a été gaspillé pour rien... Pire, dans certaines missions effectuées à l'étranger, notamment en France, le ministre du Tourisme a desservi le Tourisme, notamment à travers ses déclarations maladroites sur les salafistes ».

M. Belajouza, quant à lui, abonde dans le même sens tout en suggérant un retour à un ONTT fort :

« ... Pour les dix derniers ministres du Tourisme, la durée moyenne d'exercice a été de 10,5 mois, et le Tourisme représentait pour eux le premier poste ministériel (à l'exception de Mondher Zenaïdi, ndlr). C'est pour cela que j'appelle à ce que le secteur du Tourisme soit dirigé par une personne qui ne soit pas soumise aux aléas des changements ministériels, et donc qui ne fasse pas partie du gouvernement. Nommer un PDG à la tête de l'ONTT me semble la solution la plus adéquate ».

On voit donc bien que les intentions de regroupement de ministères qu'on prête au nouveau Chef du gouvernement font écho à un réel débat au sein des professionnels tunisiens et dans le monde.

A suivre...

() interview commune dans le magazine Le Tourisme n°14 du 20 mars 2013*

Blue Style programme 10 charters

Le T0 d'Imed Jedai, Blue Style, programme 10 charters depuis la Tchéquie, dont les deux premiers atterriront à Djerba et à Enfidha le 15 août.

Le T0 programme en effet 4 vols Prague/Djerba par semaine, et autant pour Enfidha, auxquels s'ajoutent un vol Burno/Djerba et un autre Burno/Enfidha.

Les premiers résultats des ventes – le premier vol sur Djerba est déjà complet – incitent Blue Style à l'optimisme avec une programmation de Djerba jusqu'au mois de novembre.

Concernant la Pologne, le T0 programme un premier vol pour le 13 août (60 sièges pour Djerba et 60 pour Monastir) et se tient prêt à étoffer sa programmation dans les prochains jours selon l'évolution de la demande.

Photo : Imed Jedai, pdg (à droite), et Walid Tritar, Directeur Tunisie

La Constitution de Carthage, un modèle selon Aristote

La Constitution de Carthage était une des trois meilleures du monde ! C'est ce qu'affirmait le philosophe grec Aristote, un des plus grands savants de l'Antiquité.

Carthage est le seul Etat, avec la Crète et la cité grecque de Sparte, dont

Aristote a analysé en détail les institutions dans son grand livre "La Politique".

Ces trois gouvernements étaient selon lui « *très supérieurs à tous les gouvernements connus* ».

Dans cet ouvrage, Aristote décrit les institutions de Carthage qui prévoyaient un équilibre des pouvoirs entre les Suffètes et le Grand Conseil. Il précise aussi le rôle de l'Assemblée du peuple, dans laquelle « *chaque citoyen peut prendre la parole sur l'objet en discussion, prérogative qu'on chercherait vainement ailleurs* ».

Ainsi, au 4^{ème} siècle avant l'ère commune, la cité de Carthage occupait une place de choix dans l'invention de la démocratie, dont le monde grec n'avait pas l'exclusivité.

Lire plus sur TunisiaTourism.info : **La Constitution de Carthage, une des meilleures de l'Antiquité !**

Affaire Thomas Cook : quand les journaloux dérapent

« Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose » : telle semble être la devise de certains journaloux tunisiens qui jouent aux journalistes d'investigation en retranscrivant (mal ?) les propos d'un souffleur sans aucun recoupement de l'information.

Il en est ainsi du dernier « papier » (on n'ose pas dire article) publié dans un quotidien sur les supposés torts de la FTH et de son président, Khaled Fakhfakh, dans la gestion de l'affaire Thomas Cook.

A l'apprenti-journaliste et à son souffleur, nous tenons à rappeler quelques

vérités sur cette affaire et sur le fonctionnement du secteur du tourisme.

La FTH, pas plus que le Ministère du Tourisme, n'a jamais été et ne pourrait être d'aucune manière partie prenante dans un contrat d'allotement liant un tour-operator à un hôtelier.

Seul l'hôtelier est responsable (puisqu'il est le seul signataire) des conditions de vente, des prix et des délais de paiement consentis au tour-operator. Que certains parmi les hôteliers veuillent aujourd'hui plaider « responsable mais pas coupable » en cherchant un bouc émissaire ne démontre que leur sens très relatif de la responsabilité.

La FTH ne peut entamer des procédures contre Thomas Cook que sur délégation de ses membres hôteliers lésés dans cette affaire. Et c'est ce qu'elle a fait.

Le jugement de 8 mois de prison contre le président de la FTH pour un communiqué de presse n'a pu se faire pour diffamation mais pour nuisance à un tiers et perturbation de sa quiétude « à travers les réseaux publics de télécommunications ».

En effet, ce communiqué ne citait nommément aucune personne ni société (**lire notre article**).

Si un tel délit était prouvé, pourquoi n'a-t-on pas condamné tous les membres du Conseil National de la FTH, puisqu'ils sont censés avoir approuvé le communiqué ? D'autant plus que M. Fakhfakh lui-même n'a pas signé cet objet du délit.

Rappelons aussi que l'avion objet de la saisine de « l'homme d'affaires éminent » (comme le désigne notre journaliste) n'appartenait pas à Condor, la filiale de Thomas Cook, puisqu'il était en leasing.

De surcroît, il ne pouvait faire l'objet d'une « saisine conservatoire » puisqu'il arrivait en Tunisie dans le cadre d'une rotation commerciale.

Enfin, la FTH est une des plus vieilles institutions du secteur et a vu passer à sa tête des personnes qui ont fait le tourisme tunisien. A ce titre, elle fait partie de la mémoire du secteur et ne doit pas être mêlée ni de près ni de loin aux querelles de personnes.

Lotfi Mansour

Palais Didon : séjours médicalisés pour seniors

Ouvert depuis le 4 mai, le Palais Didon s'appuie sur l'hôtel Aziza à Hammamet pour une offre haut de gamme à l'attention des seniors, qu'ils soient autonomes ou dépendants.

Il aura fallu à Ikbel Jbebli des études en Business Administration au Canada et des années d'expérience avec sa société d'hospitalisation à domicile (HAD) pour mûrir son nouveau concept d'hébergement médicalisé des seniors à la recherche d'une retraite ou d'une convalescence de qualité.

C'est ainsi que le Palais Didon, qui vient d'accueillir ses premiers résidents, se distingue d'abord par son encadrement médical de haut niveau 24h/24h et 7j/7 (médecins spécialisés, infirmières, aides-soignantes). S'y ajoutent un hébergement de qualité et des services personnalisés.

Dans ce sens, le choix de l'hôtel Aziza, sélectionné après de nombreuses visites d'hôtels, est significatif. L'Aziza Beach Golf & Spa peut en effet se prévaloir d'une réputation des mieux établies pour la qualité de ses prestations hôtelières et de restauration.

L'offre du Palais Didon, qu'elle soit pour seniors dépendants (notamment Alzheimer) ou autonomes, inclut une cure de thalassothérapie par mois dans le centre Biorivage de l'hôtel.

Les tarifs du palais Didon sont en conséquence. Ils sont fixés à 1800 euros/mois pour les seniors autonomes, et à 2700 euros pour l'unité Alzheimer/ Parkinson. Ikbel Jebabli donne pour l'instant la priorité à la clientèle haut de gamme pour laquelle il souhaite ouvrir de nouvelles unités, notamment à Sousse et à Djerba.

A plus long terme, il rechercherait des hôtels 3 étoiles de qualité pour concevoir une offre tarifaire plus accessible (1200 euros et plus).

En plus des différents espaces et équipements de l'hôtel Aziza, le Palais Didon dispose d'une aile indépendante qui sert de lieu de vie pour ses hôtes, notamment pour les résidents non autonomes.

**Ikbel Jbebli (au centre) entouré d'Olfa Khaled (à gauche, Directeur de Développement)
et Monique Satre (à droite, Direction Commerciale)**



Afrique-Disney : l'éléphant blanc de M. Toumi

Proposer un Afrique-Disney en Tunisie va à l'encontre des intérêts du pays et de son tourisme. A l'instar de son modèle à Paris, un tel projet serait un gouffre financier et un non-sens stratégique pour le tourisme tunisien.

Belle réussite commerciale avec 15 millions de visiteurs, Disneyland Paris

est pourtant un véritable gouffre financier. En effet, la société Euro Disney Associés qui exploite le parc (filiale de The Walt Disney Company) a passé plus de 25 ans à courir derrière l'équilibre financier, pour afficher enfin un exercice positif en... 2019.

L'action Euro Disney, introduite en bourse en 1989 avec une valeur équivalente à 11 euros, ne valait plus rien quelques années plus tard, obligeant la Walt Disney Company à racheter la totalité des actions au prix de 2 euros l'une.

Euro Disney ne compte plus les opérations de recapitalisation, dont la dernière de 350 millions d'euros au mois de juin.

Disney, ou le spécialiste des "fuites"

Euro Disney n'a pas payé un seul euro d'impôt en France avant 2018, soit durant plus de 27 ans. Mais il a versé quelque 1,5 milliard d'euros à sa maison mère américaine en royalties et commissions. « *Des royalties tellement élevées qu'elles empêcheraient Eurodisney d'être rentable* », concluait un reportage de France info en 2017. On est donc en face du prototype même des entreprises de tourisme favorisant "les fuites" dont nous parlions dans **notre article du mois de mai**.

Faut-il aller plus loin dans le commentaire de cette proposition de notre Ministre du Tourisme Mohamed Ali Toumi ? Parler de sa compatibilité avec un tourisme durable ou culturel ? Faut-il rappeler que la France, avant d'accueillir le parc de Mickey, a d'abord lancé le Parc Astérix (2,3 millions de visiteurs) et le parc du Puy du Fou (2,3 millions de visiteurs), les deux intimement liés à l'histoire et à la culture de la destination ?

Et à supposer qu'un tel projet soit effectivement adopté par le gouvernement (rien n'est moins sûr), qu'il parvienne à franchir toutes les étapes de sa faisabilité et qu'il réussisse le tour de table nécessaire, se ferait-il sur le modèle PPP ? Avec quelles banques ?

Et de combien l'Etat tunisien pourrait-il contribuer, sachant que la mise de départ de l'Etat français pour Eurodisney, pour la seule construction de la gare ferroviaire, s'élevait à un milliard d'euros (plus de 3000 milliards de nos millimes) ?

Enfin, est-il raisonnable pour un pays dont l'économie est à genoux – lequel pays est encore empêtré dans son “méga-projet” d'aéroport à Enfidha, qui a signé l'échec de la première expérience d'investissement en PPP et dont les partenaires bancaires (GBM et BAD) se rappelleront encore longtemps – de repartir sur un deuxième éléphant blanc ?

Lotfi Mansour

FI2T : premier diagnostic des effets du Covid-19 sur les entreprises de tourisme

La FI2T a présenté aujourd'hui une étude du cabinet Quantylis mesurant l'impact de la crise du Covid-19 sur 184 entreprises adhérentes, sur les 400 que compte la fédération.

En attendant l'étude en cours de la FTH sur les effets du Covid-19 sur l'hôtellerie, la Fédération Interprofessionnelle du Tourisme Tunisien (FI2T) a présenté aujourd'hui les conclusions d'un sondage auprès de ses adhérents (agences de voyages, centres de thalasso, parcours de golf, maisons d'hôtes...) réalisé entre le 22 et le 27 juin. Ce sondage mesure l'impact de la crise pendant et après le confinement, ainsi que les perspectives du secteur telles qu'estimées par les adhérents.

En voici les principales conclusions.

Pendant le confinement :

- la perte moyenne de chiffre d'affaires de ces entreprises était de 83%, induisant un licenciement partiel ou total des salariés de 42% ;
- 72,5% des entreprises participantes étaient non satisfaites des mesures étatiques et 53% des adhérents jugeaient qu'il y avait une absence totale de mesures d'accompagnement de l'Etat à leur égard.

Après le confinement :

- seuls 69% des adhérents ont repris « *totalemment* » ou « *partiellement* » leur activité ;
- 48% des entreprises ont procédé à des licenciements. L'effectif d'employés licenciés par l'ensemble des adhérents se monte à 71%. Les centres de thalasso affichent le plus haut taux de licenciement (80%) suivis par les agences de voyages (50%) ;
- 70% des adhérents ont entamé la réouverture avec une trésorerie négative.

L'étude de Quantylix s'achève sur une estimation des perspectives du secteur telles qu'estimées par les adhérents de la FI2T. A cet égard, 89% des entreprises estiment que la baisse de l'activité va durer encore « *plusieurs mois et peut atteindre un an* ». En même temps, 57% des répondants ne prévoient pas de licenciement au sein de leur personnel. Parmi les mesures attendues, une majorité d'entreprises (51%) cite des « *prêts garantis par l'Etat* » et 44% réclament un délai ou une exonération des charges patronales.

Le Président de la FI2T, Housseem Ben Azzouz, a souligné à ce propos que les crédits annoncés ne sont garantis qu'à hauteur de 20% par l'Etat : « *C'est la réponse que ma donnée ma banque* », a-t-il précisé.

Il a conclu sur la nécessité d'entamer les réformes prévues pour le secteur depuis plusieurs années.

Gestion Covid-19 : la stratégie du coup d'épée dans l'eau

Alors qu'on attendait une levée des restrictions sur la Tunisie par les autorités allemandes, on nous gratifie d'un "vert" pour le Royaume-Uni, qui ne servira à rien, et d'un "orange" pour la Tchéquie et la Pologne qui n'en peuvent plus de nous attendre.

Les hôtels ayant ouvert attendront longtemps l'arrivée des Italiens et des

Britanniques (dont le pays impose une quarantaine aux visiteurs de la Tunisie), des Portugais (dont les TO renoncent à attendre un classement en vert) ou même des Allemands (dont le pays hésite encore à lever ses restrictions de voyage vers notre pays).

Le cas allemand est justement symptomatique de notre “stratégie” consistant à prendre l’ombre pour la proie, en concentrant notre lobbying sur le DRV et non sur le gouvernement allemand. Sans parler du cas de la Belgique – qui ne nous a pas pardonné son classement en rouge, même si elle a depuis intégré la liste verte – qui entrera dans les annales sous le titre « interdira bien qui interdira le dernier ».

Le cas de la Tchéquie (et dans une moindre mesure de la Pologne) est aussi révélateur de nos errements. En effet, voilà un pays classé vert par l’UE et dont le niveau épidémiologique est comparable à d’autres pays européens classés par nous en vert, mais qui reste à ce jour sur la liste orange. Ce que nous semblons oublier, c’est que le marché tchèque est détenu pour quelque 60% par des TO tunisiens, auxquels on semble dire : « Allez voir ailleurs ».

Le résultat d’une telle gestion erratique qui réussit à fâcher tout le monde est de compromettre non seulement ce qui reste de la saison en cours, mais aussi celles à venir.

Dans la gestion de la crise COVID, il est admis que la stratégie des pays de par le monde n’obéit pas aux seuls impératifs scientifiques mais aussi aux intérêts économiques et aux affinités géopolitiques. Notre stratégie à nous ressemble à une série de coups d’épée dans l’eau, dont le seul effet est de produire un grand *splash*.

Lotfi Mansour

Khaled Fakhfakh condamné à la prison ferme

Suite au communiqué publié par la FTH en octobre 2019 (*voir ci-dessous*), son président Khaled Fakhfakh (qui n'avait pas signé le dit communiqué) vient de se voir condamner en première instance à 8 mois de prison en vertu de la loi 86 du Code des Télécommunications. Cet article stipule : « *Est puni d'un emprisonnement de un (1) an à deux (2) ans et d'une amende de cent (100) à mille (1000) dinars quiconque sciemment nuit aux tiers ou perturbe leur quiétude à travers les réseaux publics de télécommunications* ».

En attendant les suites que la justice donnerait en appel à cette affaire, nous ne nous permettons aucun commentaire sinon qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise loi, tout dépend de l'esprit avec lequel elle est appliquée.

Communiqué de la FTH, octobre 2019

La FTH a appris avec la plus grande consternation la tentative d'immobilisation illégale d'un avion de la compagnie Condor sur l'aéroport de Djerba, ainsi que la décision de cette compagnie de cesser toute activité sur la Tunisie, et toutes les répercussions négatives sur les touristes, sur l'image de la destination, sur le secteur touristique ainsi que sur l'économie nationale.

La FTH condamne avec la plus grande fermeté les agissements individuels et isolés de certains hôteliers qui compromettent la reconstruction d'une confiance indispensable envers nos partenaires étrangers. Les faillites et impayés sont intrinsèques aux risques du métier et nous insistons fortement auprès de nos confrères hôteliers pour qu'ils évitent tout comportement irréfléchi.

La FTH a entrepris une action collective afin de faire valoir les droits des hôteliers touchés par la faillite de Thomas Cook et rappelle qu'un travail collectif et uni est bien plus efficace que des actes isolés.

Par ailleurs, la FTH demande la révision du cahier des charges et lois

régissant l'activité des opérateurs touristiques afin d'améliorer les garanties financières nécessaires à ces activités et assurer une plus grande sérénité aux opérateurs nationaux.

La FTH souhaite le meilleur à la Tunisie en cette période électorale et demeure convaincue que le tourisme est l'un des piliers incontournables sur laquelle se basera le développement de notre économie dans les années à venir.
